



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement





**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



WEBINAIRE BRETAGNE

Mon Accompagnateur Rénov'



Préambule :

- Temps de questions / réponses prévus pendant le webinaire
- Disponibilité du replay
- Questionnaire à l'issue du webinaire

Pour plus d'informations : ExtraRénov' – Voir l'agenda – date de l'évènement « Tout »

- Webinaire Mon Accompagnateur Rénov' de l'ANAH
- Webinaire Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné, exigences techniques de la rénovation d'ampleur

SOMMAIRE

1 LE DISPOSITIF MA PRIME RÉNOV' PARCOURS ACCOMPAGNÉ

- Les ambitions de la rénovation
- La marque France Rénov'
- Le dispositif Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné
- Comparaison des dispositifs d'aide
- Qu'est-ce qui change en 2025 ?

3 LES ACTEURS DU DISPOSITIF

- Les acteurs du dispositif en lien direct avec le ménage
- Les autres structures

2 LES AGRÉMENTS MON ACCOMPAGNATEUR RENOV'

- L'instruction des demandes d'agrément
- Mes Accompagnateurs Rénov' en Bretagne
- Les missions
- Le contrôle de Mon Accompagnateur Rénov'

4 COMMENT SE DÉROULE LE PROCESSUS DE DEMANDE D'AIDES

- Ma Prime Rénov' et Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné
- Les autres aides

1

LE DISPOSITIF MA PRIME RÉNOV' PARCOURS ACCOMPAGNÉ



Les ambitions de la rénovation en France

TROIS OBJECTIFS

- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre – Neutralité carbone d'ici 2050
- Réduire nos consommations d'énergie
- Accélérer la sortie des passoires thermiques

UNE AMBITION FORTE

Rénovation

- Objectif de 770 000 logements rénovés dont 200 000 avec le parcours accompagné (contre 70 000 en 2022) – Bretagne : objectif de 5120 logements
- Un financement à hauteur de 6,3 Md€ tout confondu – Bretagne : 197 M€

Adaptation

- Objectif de 45 000 adaptations de logements – Bretagne : 3300 logements MaPrimeAdapt
- Un financement à hauteur de 263 M€ - Bretagne : 19 M€



La marque France Rénov'



Une plateforme
web unique

france-renov.gouv.fr

Un numéro de
téléphone unique

0 808 800 700

Conseillers
France Rénov'

Au sein des 450 Espaces
Conseil France Rénov'

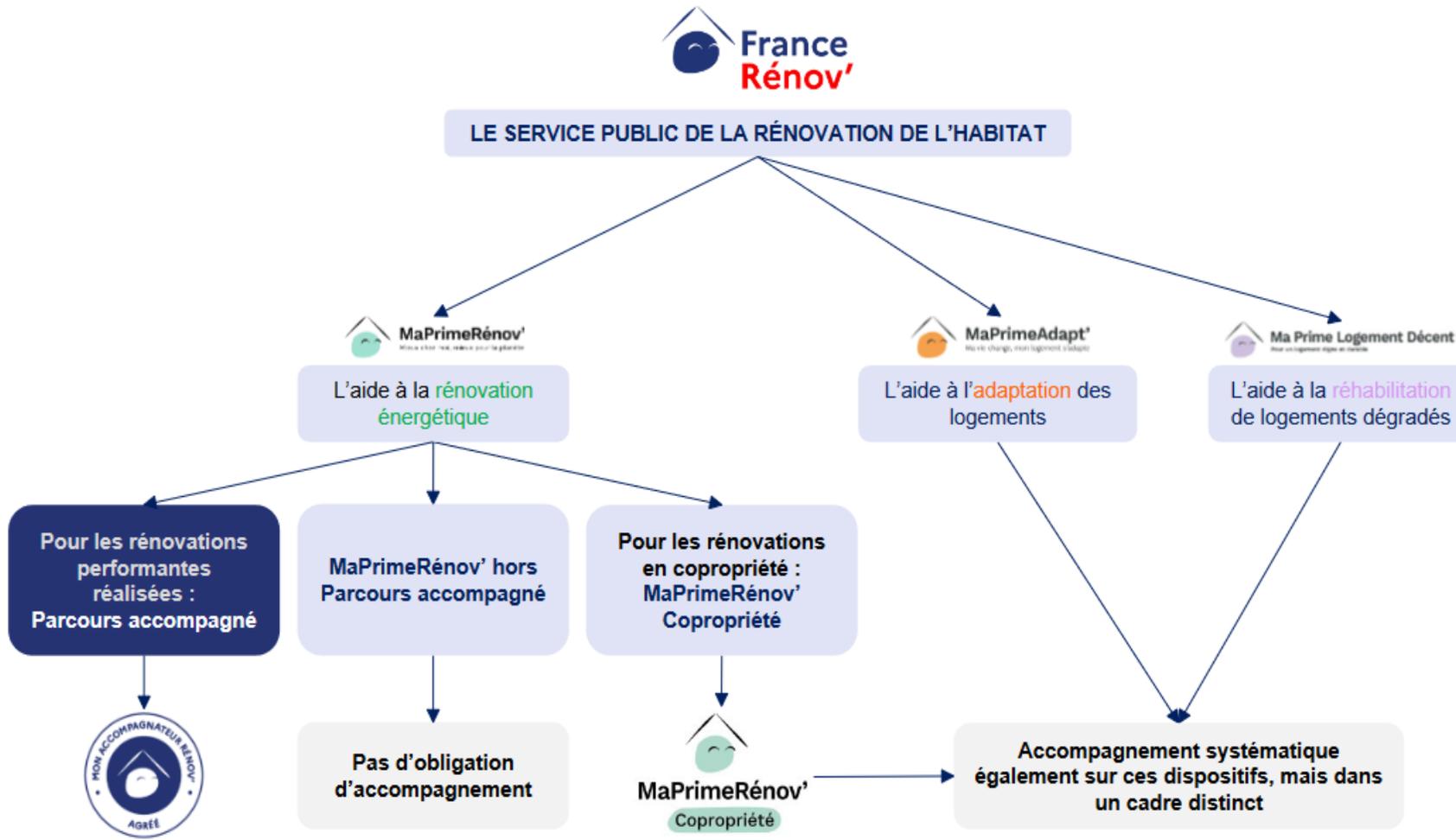
Mon
Accompagnateur Rénov'

Opérateurs publics
ou acteurs privés agréés

Informier et
orienter l'utilisateur

Accompagner
l'utilisateur dans son
projet

La marque France Rénov'



Niveau 1

Le point d'entrée unique pour bien préparer son projet, obtenir un premier niveau d'information

Niveau 2

Une gamme d'aides resserrées autour de trois dispositifs, pour la rénovation et l'adaptation de l'habitat

Niveau 3

Un parcours dédié pour les rénovations performantes, avec des aides et un accompagnement (Mon Accompagnateur Rénov') renforcés.

Un parcours dédié pour les copropriétés, avec MaPrimeRénov' Copropriété

Le dispositif Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné

Nouveau dispositif d'aide

- Intégré dans les dispositifs d'aide de France Rénov', le service public d'aides à la rénovation de l'habitat
- À destination des particuliers pour leur projet de rénovation énergétique
- Évolution du dispositif existant Ma Prime Rénov' pour aller vers la rénovation d'ampleur
- Accompagnement par un professionnel nécessaire (complexité des travaux)

Objectifs

- Stimuler la demande d'aides à la rénovation
- Relever le niveau d'ambition et de qualité des rénovations
- Simplifier le parcours pour les ménages



Critères techniques parcours accompagné



Parcours accompagné

Gain de **deux classes énergétiques minimum**, attesté par un Audit énergétique

- 2 gestes d'isolation thermique parmi 4 catégories (murs, toit, plancher bas, fenêtres), et 25% de la surface isolée minimum
- Respect de résistance thermique minimale pour l'isolation des parois opaques
- Dérogations possibles à la résistance thermique pour raisons techniques, patrimoniales et architecturales (R 112-18 CCH)

Résistances thermiques minimum

- Plancher des combles perdus : 7 m².K/W
- Toiture-terrasse : 6,5 m².K/W
- Rampants / toiture en pente : 6 m².K/W
- Mur par l'extérieur : 4,4 m².K/W
- Mur par l'intérieur : 3,7 m².K/W
- Plancher bas : 3 m².K/W

Impossibilité de conserver un système de chauffage majoritairement alimenté au **fioul** et d'intégrer dans le projet un chauffage majoritairement alimenté au **gaz**

Confort d'été : possibilité d'intégrer dans l'assiette de dépenses éligibles des travaux luttant contre l'inconfort estival (brasseurs d'air, protection solaire des parois)

Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné VS les autres dispositifs

Un environnement complexe pour le ménage



**Dispositifs territoriaux, fonctions
des politiques territoriales**

OPAH – PIG
Aides locales

Dispositifs nationaux

MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov'
Parcours
Accompagné

Des dispositifs différents
en fonction des revenus,
de l'adresse du bien...

Des dispositifs différents
en fonction
des travaux à prévoir

Avances des frais ou pas

Une Ressource : Les Espaces Conseils France Rénov'

Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné VS Ma Prime Rénov'

Volet rénovation énergétique



UN CHANGEMENT DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DÉCARBONÉ	OBJECTIF	UNE RÉNOVATION D'AMPLEUR (PARCOURS ACCOMPAGNÉ)
TMO / MO / INT	Propriétaires concernés	Tous
Jusqu'au 1 ^{er} juillet 2024 : étiquettes A à G À partir du 1 ^{er} juillet : étiquettes A à E	Logements concernés	Ouvert à tous les logements (obligatoire pour les passoires à compter du 1 ^{er} juillet 2024)
Facultatif	Accompagnement	Obligatoire (MAR)
Aide forfaitaire par geste	Calcul de l'aide	Pourcentage du coût des travaux
CEE et aides locales	Aide complémentaire	Aides locales et autres (caisse de retraites, etc.). Pas de cumul possible avec CEE
Aide nationale	Type d'aide	TMO / MO : aide à la pierre INT / SUP : aide nationale

Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné VS les dispositifs locaux

Qu'est-ce qu'un(e) OPAH-PIG ?

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat / Programme d'Intérêt Général
- Projets volontaires des territoires visant à agir de façon incitative sur l'habitat privé
- Accompagnement conventionné avec un opérateur ou réalisé en régie
- Rénovation de l'habitat dans des domaines d'actions variés (renouvellement urbain, logements vacants, rénovation énergétique, adaptation, logement indigne...)
- Notion d'OPAH-PIG « spécifiques » (OPAH copro dégradée, OPAH renouvellement urbain, logement vacant, habitat indigne) VS OPAH-PIG « généralistes »

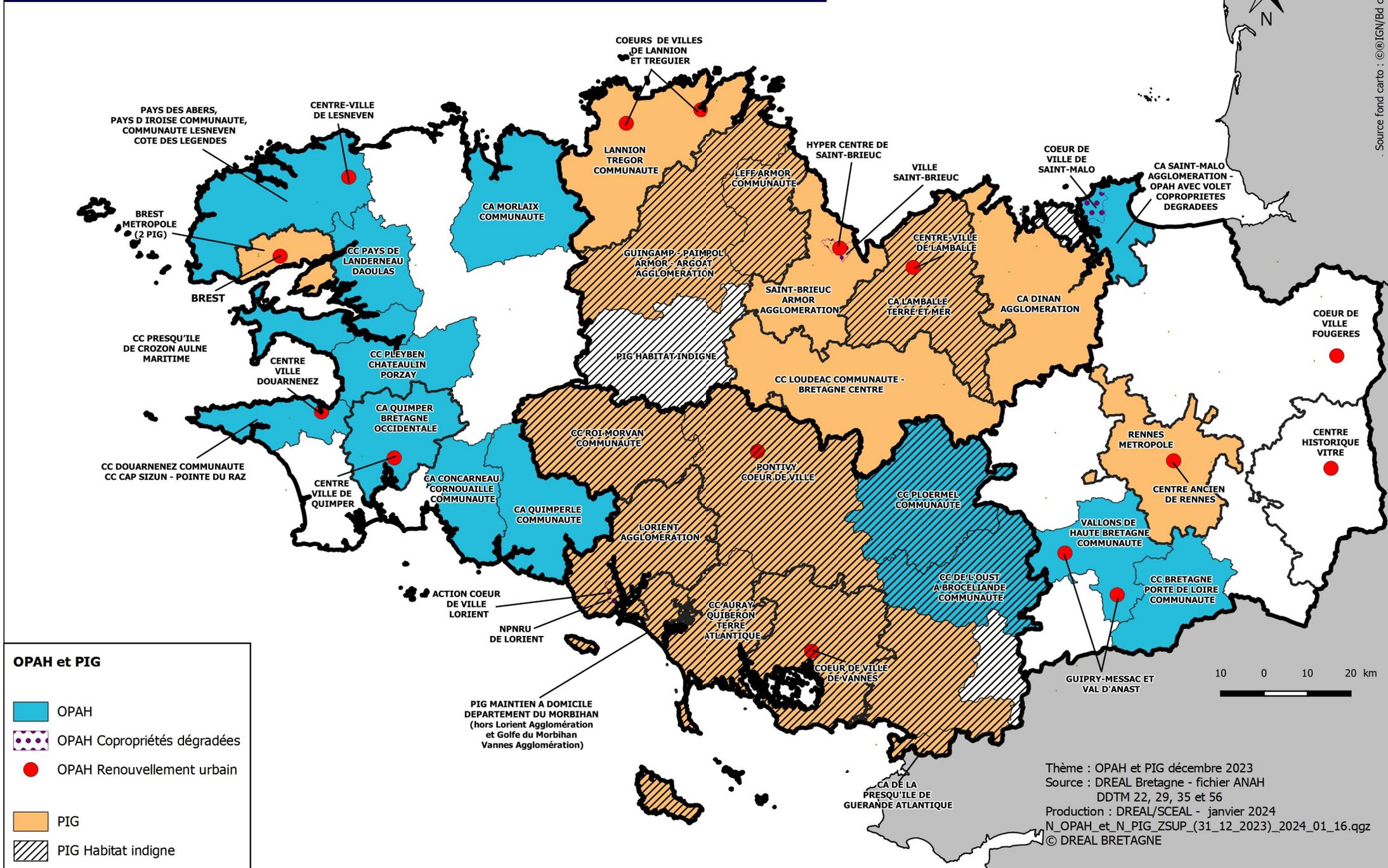
Comment ça se passe en Bretagne ?

- Existantes au 31/12/2023
 - OPAH spécifiques : 18
 - OPAH généralistes : 12
 - PIG : 17

Et plein de projets dans les cartons !

La Bretagne est, plus que d'autres régions, très structurée sur le sujet de la rénovation de l'habitat.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Programmes d'Intérêts Général (PIG) en Bretagne au 31 décembre 2023



Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Programmes d'Intérêts Général (PIG) comportant un volet Habitat Indigne en Bretagne au 31/12/2023



 Territoires couverts par un PIG ou une OPAH comportant un Habitat Indigne

 Territoires non couverts par un PIG ou une OPAH comportant un Habitat Indigne

Thème : OPAH et PIG avec un volet HI au 31-12-23
Source : DREAL Bretagne - fichier ANAH
DDTM 22, 29, 35 et 56
Production : DREAL/SCEAL - janvier 2024
Territoires_couvres_par_opération_HI_(31_12_2023)_2024_01_21.gqz
© DREAL BRETAGNE

Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné VS les dispositifs locaux

CE QU'IL FAUT RETENIR

OPAH-PIG

- Aucune avance de frais sur l'accompagnement
- Les accompagnateurs sont missionnés avec les collectivités via un marché
- Les aides ciblent un public en fonction de ses revenus
- Les travaux couverts peuvent porter sur la rénovation thermique, l'adaptation de l'habitat ou les logements dégradés / indignes
- Les aides sont territorialisées voir limitées à quelques adresses
- Les programmes sont différents d'un territoire à l'autre

Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné

- Le ménage avance les frais de l'accompagnement
- Vise tous les publics
- Les accompagnateurs sont multiples et n'ont pas un lien direct avec les collectivités

Une bonne orientation dans l'intérêt des ménages ; Elle sécurise son parcours et augmente les chances de réussite du projet de rénovation

Les différents types d'accompagnateurs : un peu de vocabulaire...

Opérateurs historiques : Accompagnateurs ayant une expérience des dispositifs antérieurs à la mise en place du MAR

- Intervenant sur les OPAH-PIG
- ECFR (Ma Prime Rénov')

Opérateurs diffus : Accompagnateurs tout public en dehors des opérations programmés

- Opérateurs historiques
- Mon Accompagnateur Rénov' (Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné)

À retenir

- Les opérateurs historiques peuvent être agréés MAR
- De nouveaux acteurs interviennent en tant qu'accompagnateur dans le cadre du dispositif Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné (architectes, auditeurs...)

Accompagnateurs MAR, hors opérateurs historiques : intérêt d'un travail en partenariat, de se faire connaître, de se positionner en garant du bon accompagnement des ménages

Qu'est-ce qui change en 2025 ?

Dispositifs d'aide à la rénovation thermique

→ Création du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

- Porte d'entrée de l'ensemble des ménages souhaitant s'informer sur les projets de rénovation
- Missions d'information, conseil et orientation sur un éventail plus large de dispositifs d'aide

→ Les dispositifs d'OPAH-PIG généralistes vont progressivement être intégrés au SPRH (volet énergie, ...)

Maintien des dispositifs spécifiques d'aide à la rénovation de l'habitat

→ Maintien de la notion d'opérateurs missionnés avec la collectivité

→ Maintien possible des aides locales des collectivités

Ce qu'il faut retenir

En Bretagne, l'ambition des territoires est forte en matière de rénovation de l'habitat. Mais les territoires ont besoin de mieux connaître les accompagnateurs pour les intégrer au SPRH.

Temps questions / réponses

Les dispositifs d'aide à la rénovation

2

LES AGRÉMENTS MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'



L'instruction des agréments, quelques rappels

Les principes structurants de l'agrément et du référencement



L'agrément est délivré par la délégation locale ANAH du siège du candidat et a une portée nationale : tout acteur agréé peut accompagner un ménage sur l'ensemble du territoire *

Le référencement sur l'annuaire des accompagnateurs s'effectue de façon territoriale selon le périmètre validé par le service instructeur

- > Un MAR ne sera référencé que sur ce périmètre
- > Les ménages pourront être orientés vers un MAR uniquement sur son périmètre déclaré



Les CRHH des périmètres demandés pour le référencement émettent **un avis simple** sur l'opportunité de délivrer l'agrément et sur le périmètre de référencement souhaité.

La décision d'agrément délivrée par ANAH ou son représentant au niveau local **mentionne le périmètre de référencement**



Cas spécifique d'une **structure ayant plusieurs établissements sur le territoire** :

- > **L'agrément est demandé par la maison mère** qui renseigne les informations de toutes les succursales qu'elle souhaiterait référencer
- > Les CRHH concernés rendent leur avis sur les périmètres d'intervention des succursales
- > **L'agrément est délivré au niveau à la maison mère mais ce sont les succursales qui sont référencées dans le ROD**



En cas de souhait de **changement de périmètre d'intervention géographique**, ANAH ou sa délégation locale procède à une nouvelle instruction

Les CRHH concernés par le nouveau périmètre sont consultés si la demande donne lieu à une nouvelle instruction et sauf s'ils ont déjà été consultés lors de la demande initiale



Après délivrance de l'agrément :

- > **Contrôles** des structures et des actes d'accompagnement pouvant conduire à une **suspension** ou un **retrait de l'agrément**
- > **Renouvellement des agréments tous les 5 ans**

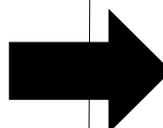
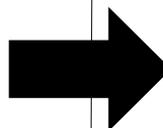
L'instruction des agréments, où on en est en Bretagne ?

Au 14/02/2024 :

En France

340 structures agréés
2600 accompagnateurs

574 dossiers
en cours d'instruction



En Bretagne

15 structures
avec un référencement
en Bretagne

3 structures
sur le point d'être référencées

11 structures
en consultation CRHH

32 structures
dont le dossier est en étape
« complétude »

Les accompagnateurs Mon Accompagnateur Rénov'

Mon Accompagnateur Rénov' (ou MAR) :

→ Accompagnement des ménages dans leur travaux de rénovation énergétique

Annuaire national : Disponible sur France Rénov' par commune ou numéro de siret

→ Bugs rencontrés en début d'année en cours de correction

→ Informations disponibles mais limitées : coordonnées par implantation

Initiative locale visant à lister les structures agréées référencées sur le territoire breton

Objectif : Visibilité pour les services acteurs dans le cadre de l'agrément des MAR

Liste non publique, mais demande d'information possible auprès de la DREAL Bretagne

(service SCEAL – Marion SILLEM : 02 99 33 42 19 ou secrétariat : 02 99 33 42 60

marion.sillem@developpement-durable.gouv.fr ou

sceal.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr)

Qui sont les accompagnateurs MAR agréés en Bretagne ?

Autant d'accompagnateurs que d'agrément

- Différents opérateurs : historiques, collectivités, architectes, auditeurs RGE, opérateurs agréés au titre de l'article L. 365-3...
- Différentes tailles de structure : une personne ou plusieurs, un siège social avec des implantations secondaires ou pas, adresse en région ou pas...
- Différentes échelles d'intervention
- Agrément renforcé ou pas

Ils ne sont pas

- Structure ayant une activité de construction, travaux, vente de matériaux de construction...
- Filiale ou maison mère d'une entreprise de construction, travaux ou fournitures de matériaux ou d'énergie

Ils doivent

- Rester neutre dans l'orientation vers les professionnels
- Signaler et ré-orienter les ménages en cas de situation de fragilité

Les Accompagnateurs MAR

Être dans l'échange
d'information avec les Espaces
Conseils France Rénov'

Se faire connaître
des partenaires du
dispositif



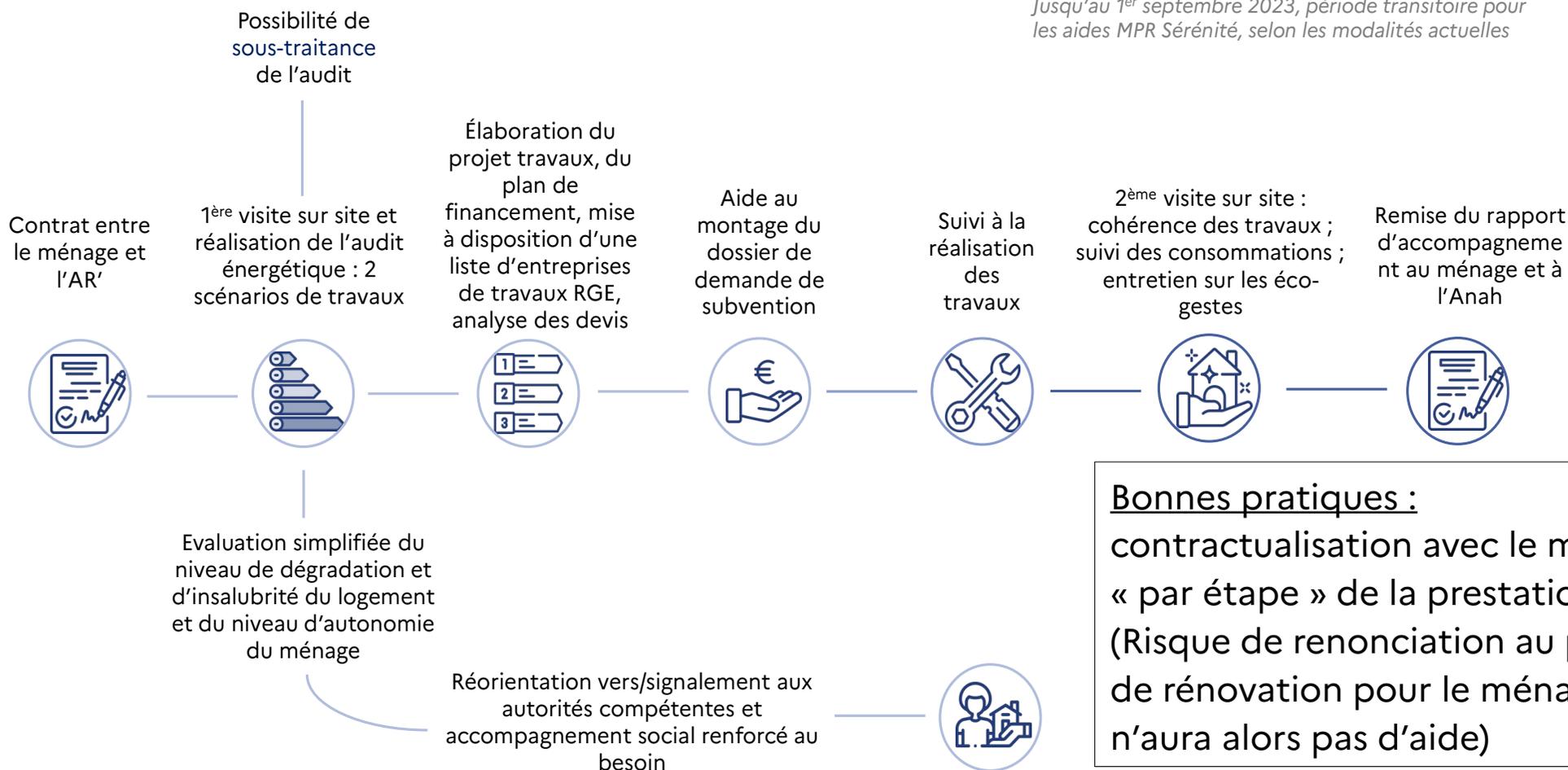
Toujours s'assurer que
les ménages suivis ont
bien rencontré les ECFR

Se positionner en tant
qu'acteur de confiance
dans l'accompagnement
des ménages

Les Missions des MAR

Missions du MAR :

Jusqu'au 1^{er} septembre 2023, période transitoire pour les aides MPR Sérénité, selon les modalités actuelles



Zoom sur le périmètre de référencement

Objectif du référencement

- Visibilité via l'annuaire national
- Permet l'orientation des ménages vers un accompagnateur qui intervient sur le secteur
 - Information pertinente pour les ménages
- Principe de présentation par les Espaces Conseils France Rénov' de l'ensemble des accompagnateurs référencés
- Dysfonctionnement de l'annuaire nationale MAR en cours de résolution

Initiative locale « Tableau informations MAR » :

- Gérer par la DREAL – Dispositif souple à destination des ECFR
- Mail transmis aux accompagnateurs agréés pour obtenir ces informations
 - Pas de réponse pour un certain nombre
 - Intérêt pourtant à bien orienter les ménages

Zoom sur l'accompagnement renforcé

NOTION D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ :

- Ne pas intervenir sur le logement indigne si vous n'êtes pas agréé spécialement pour
- Ne pas faire les travaux d'adaptation si vous n'êtes pas agréé spécialement pour



Dispositifs locaux d'aides à l'adaptation et aux logements indignes

POSSIBILITÉ DE COMBINER LES DISPOSITIFS : Un accompagnateur Ma Prime Adapt et un accompagnateur Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné

- Démarches complexifiées pour les ménages
- Reste à charge pour le ménage difficile à évaluer par les accompagnateurs
- Plus intéressant d'orienter les ménages vers un accompagnateur renforcé lorsque le besoin d'adaptation est identifié dès le départ

INFORMATION IMPORTANTE pour les ECFR pour bien orienter

- Initiative locale « Tableau informations MAR »

Accompagnement Renforcé et cumul d'autres volets d'intervention

Mise en place de
l'accompagnement renforcé: 2
cas d'orientations vers les
dispositifs d'aides de l'Agence mis
en place en janvier 2024



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Intervention couplée en matière de rénovation énergétique et de perte d'autonomie

- > Possibilité
 - > soit d'un Accompagnateur Rénov' bénéficiant également d'une habilitation autonomie
 - > Soit de deux AMO, un Accompagnateur Rénov' agréé sur la rénovation énergétique et une AMO habilité pour Ma Prime Adapt'
- > Possibilité de cumuler un dossier Ma Prime Rénov' et un dossier Ma Prime Adapt', chacun selon les modalités propres à chaque aide.
- > Deux dossiers à déposer sur la plateforme



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

Intervention couplée en matière de rénovation énergétique et d'habitat dégradé

- > Recours à un accompagnateur renforcé
 - > soit d'un Accompagnateur Rénov' bénéficiant également d'une habilitation/agrément en matière d'habitat dégradé
 - > Soit sous-traitance par un Accompagnateur Rénov' à un opérateur bénéficiant d'une habilitation
- > Financement de l'ensemble du projet de travaux dans le cadre du dossier Ma Prime Logement Décent, dans le cadre d'un dossier unique

Zoom sur la sous-traitance

UN ACCOMPAGNATEUR MAR PEUT SOUS-TRAITER LA PRESTATION :

Partiellement :

- audit énergétique uniquement – Prestataire RGE
- accompagnement renforcé – Prestataire agréé pour l'adaptation

Totalement :

La prestation sous-traitée doit être réalisée entièrement par un même accompagnateur (pas de sous délégation) – Prestataire agréé MAR

Droit privé de la sous-traitance : Le choix du prestataire est à la main de l'accompagnateur qui sous-traite

- partenariat possible, notamment avec certains accompagnateurs publics
- Intérêt à se faire connaître au niveau local

Contrôle des MAR et lutte contre la fraude

Typologie des contrôles



Contrôle de la réalisation des prestations d'accompagnement

- > Examen du contrat d'engagement
- > Rapport d'accompagnement lors d'un contrôle au solde
- > Les documents transmis dans le cadre d'une demande d'aide pour travaux
- > Peut être réalisé sur pièce et sur place



Contrôle de la structure bénéficiaire de l'agrément

- > Vérification de la validité des conditions d'agrément
- > Examen de la cohérence et de la véracité des rapports annuels et des engagements pris par la structure agréé
- > Attention particulière à porter au respect des conditions de neutralité, de probité et d'indépendance (sur la base notamment du rapport d'indépendance)
- > Peut être réalisé sur pièce et sur place



Les ECFR et les collectivités territoriales ont la possibilité de faire des signalements auprès de l'Anah et de ses délégations

Suite des contrôles

- > En cas de mise en évidence d'un non-respect des engagements souscrits, **un rapport décrivant les constatations est établi et signé par l'agent qui a effectué le contrôle contenant des mesures correctrices** (qui peuvent inclure des orientations pour mieux favoriser les rénovations performantes). La structure contrôlée peut, le cas échéant, présenter ses observations écrites dans un délai d'un mois.

Temps questions / réponses

Les agréments Mon Accompagnateur Rénov'

3

LES ACTEURS DU DISPOSITIF



Les acteurs du dispositif en lien direct avec le ménage

MPR Parcours Accompagné - 2 acteurs principaux : Les ECFR et les MAR

Les Espaces Conseils
France Rénov'



Mon Accompagnateur Rénov'

Les acteurs du dispositif – Les Espaces Conseils France Rénov' (ECFR)

Mission : Dépend de l'état d'avancement du territoire dans sa politique d'aide à la rénovation

- Informations, conseils (MPR) / Informations, conseils et orientation (Parcours Accompagné)
- Principe de neutralité vis-à-vis des MAR
- Lien étroit entre les ECFR et les MAR : Intérêt « Tableau informations MAR »

Annuaire :

- Disponible sur le site France Rénov' par code postal
- Sur le site Rénov' Habitat Bretagne (<https://renov-habitat.bretagne.bzh/>)

Profil des ECFR en Bretagne :

- Plusieurs structures / stratégies pour mettre en œuvre les missions des ECFR
 - Régie : directement par les collectivités ou les agglomérations
 - Convention : association, agence d'urbanisme, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Marchés publics
- Périmètre des ECFR : d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à un regroupement d'EPCI, sur un ou des départements, sur une ou des régions.



Les acteurs du dispositif – Les Espaces Conseils France Rénov' (ECFR)

Et qui de mieux qu'un agent d'un Espace Conseil France Rénov' de la Région pour parler de son travail au quotidien et de ces besoins ?

Intervention d'Amaury LEBEURIER, Conseiller en rénovation énergétique, Communautés du pays de Saint-Malo

ESPACE CONSEIL



Les acteurs du dispositif – Les Maisons France Service

France Services, qu'est-ce que c'est ?

→ Les structures labellisées « France services » se compose de 2 700 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Mission : Rapprocher le service public des usagers

→ Depuis début 2024 : le réseau France Service intervient dans le domaine MPR Parcours Accompagné ou pas.

→ Aide aux ménages dans la manipulation des outils informatiques (compte, mot de passe, difficultés particulières de transmission de documents...)

→ Réorientation vers les ECFR pour toutes questions techniques, le conseil ou l'information

Attention : Le réseau France Service n'a pas à remplir dans les missions confiées aux ECFR.

Annuaire national :

→ [Disponible sur le site France Services](#)

→ Réseau encore en montée en puissance sur le sujet de la rénovation de l'habitat



Les autres structures

La parole au Conseil Régional de Bretagne...

Les autres structures

ANAH – Agence Nationale de l'Habitat *Améliorer l'habitat partout, pour tous*

- Opérateur de l'État : Au cœur des problématiques sociale et environnementale depuis 50 ans avec comme mission principale l'amélioration du parc privé de logements.

- Les missions : Amplifier la rénovation énergétique, accompagner la perte d'autonomie, soutenir les copropriétés, agir contre l'habitat indigne, améliorer le parc locatif privé, redynamiser les cœurs de ville et les centres anciens, humaniser les structures d'hébergement.

- 4 programmes nationaux : En réponse aux priorités gouvernementales en faveur de la cohésion des territoires et du droit pour tous à un logement décent
 - France Rénov'
 - Plan Initiative Copropriétés
 - Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain
 - Plan Quinquennal pour le Logement d'Abord

Les autres structures

ANAH – Agence Nationale de l'Habitat *Améliorer l'habitat partout, pour tous*

- Les outils : Aides financières aux propriétaires (occupants ou bailleurs – travaux et accompagnement) de leur projet de rénovation, aux collectivités pour l'animation de dispositifs spécifiques (opérations programmées).
- Des relais sur l'ensemble du territoire pour intervenir sur toutes les échelles à travers la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat et des partenariats avec les collectivités territoriales.
- Un accompagnement des écosystèmes locaux à travers l'appui et le financement des Espaces Conseils France Rénov'
- Un appui aux opérateurs spécialisés et aux professionnels.

Les autres structures

LA DIRECTION RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET LE LOGEMENT

- Agrément Mon Accompagnateur Rénov' (organiser la consultation CRHH et rédiger l'avis)
- Délégué régional de l'ANAH, mise à disposition des moyens de la DREAL
- Animation des accompagnateurs (phase de montée en puissance)
- Numéro accueil DREAL : 02 99 33 45 55 - Service SCEAL

LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DES TERRITOIRES ET DE LA MER

- Agrément Mon Accompagnateur Rénov' (instruction, contrôle)
- Délégation départementale de l'ANAH
- OPAH-PIG, convention Service Public de la Rénovation de l'Habitat (aide à la construction, validation des plans et programmes, des conventions SPRH)
- Instruction de certaines demandes d'aide
- Numéro accueil :
 - 22 : 02 96 62 47 00 / 29 : 02 98 38 45 00 / 35 : 02 90 02 32 00 / 56 : 02 97 68 12 00

UNE ORGANISATION ENCORE À CONSTRUIRE : Animation du réseau France Service, animation des professionnels...

Temps questions / réponses

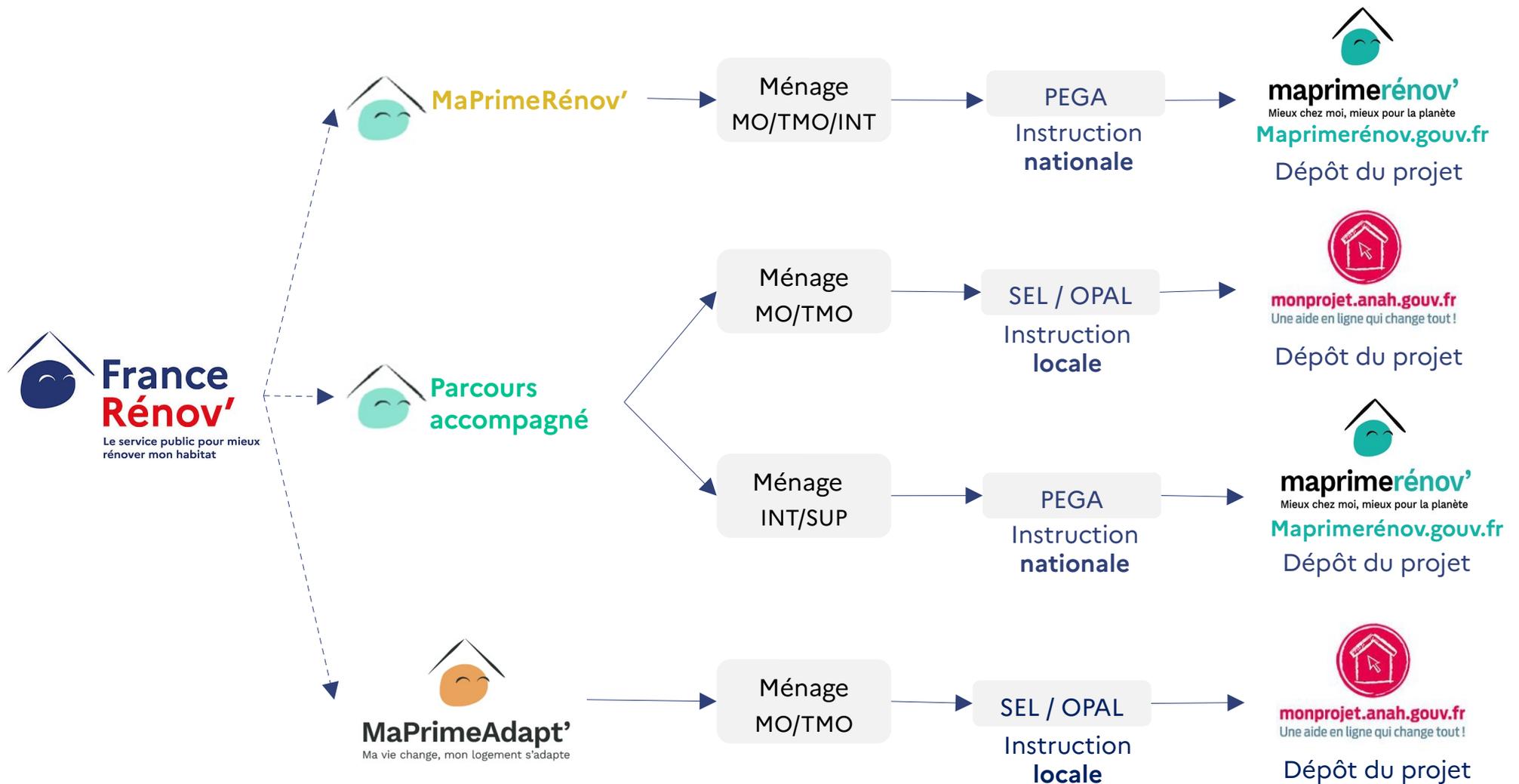
Les acteurs du dispositif

4

COMMENT SE DÉROULE LE PROCESSUS DE DEMANDE D'AIDE ?



Ma Prime Rénov' et Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné

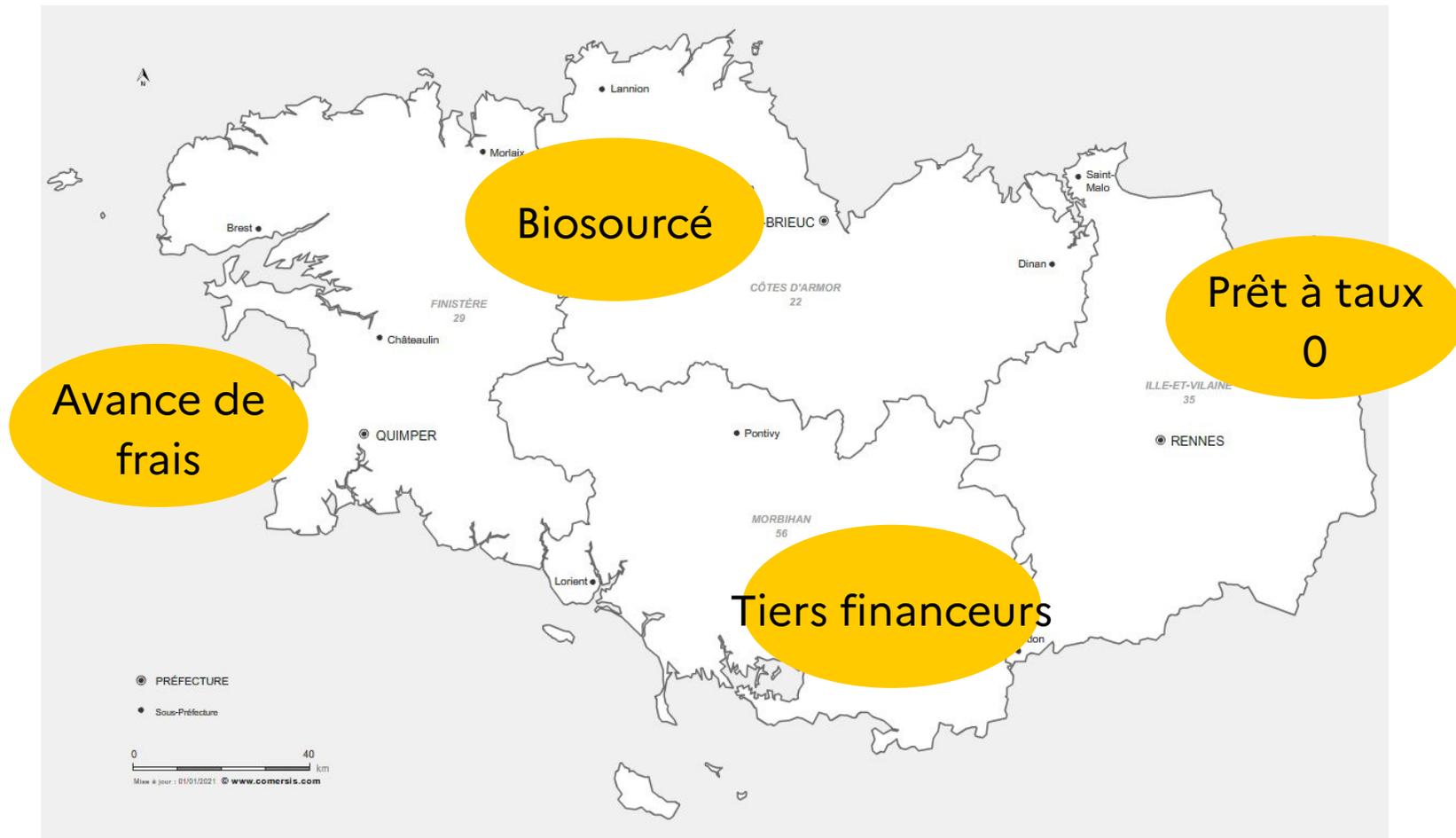


Ma Prime Rénov' et Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné

	MAPRIME RÉNOV'	MAPRIME- RÉNOV' PARCOURS ACCOMPAGNÉ	MAPRIME- RÉNOV' COPRO- PRIÉTÉS	AIDES DES COLLECTIVI- TÉS LOCALES	AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE	ÉCO- PRÊT À TAUX ZÉRO
MAPRIME RÉNOV'	Limite de 20 000 € par logement sur 5 ans	✗	✓ Cumul possible en parties privatives et parties communes**	✓ avec un écrêtement de MaPrime- Rénov'***	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRé- nov'***	✓
MAPRIMERÉNOV' PARCOURS ACCOMPAGNÉ	✗	Rénovation en 2 étapes (cf MaPrimeRénov' Parcours accompagné)	✓ *Cumul possible en parties privatives et parties communes*	✓ avec un écrêtement de MaPrime- Rénov'*	✗	✓

Extrait du guide des aides 2024, disponible sur ExtraRénov'

Les autres aides...



Encore une fois, faites appel à un ami ; les Espaces Conseils France Rénov'

Temps questions / réponses

Comment se déroule le processus de demande d'aide ?

POUR PLUS DE DÉTAILS

Le site Rénov' Habitat Bretagne

(<https://renov-habitat.bretagne.bzh/>)

Le site France Rénov'

(<https://france-renov.gouv.fr/>)

Extra Rénov' (compte pour l'accès)

(<https://extrarenov.anah.gouv.fr/>)

Le guide Mon Accompagnateur Rénov'

(<https://extrarenov.anah.gouv.fr/2024-guide-mon-accompagnateur-renov-vfev2024pdf>)

La mallette Mon Accompagnateur Rénov'

(<https://extrarenov.anah.gouv.fr/mallette-mon-accompagnateur-renov>)

Les webinaires

(https://extrarenov.anah.gouv.fr/agenda?field_event_type%5B1%5D=1&mode=0&min=&max=)

Replay de ce webinaire : Très bientôt disponible !

Prenez date

Tour de France de l'ANAH
Le 05/04/2024

Invitation à venir prochainement !